

**COMPTE RENDU**  
**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2023**

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie déléguée de Saint Cernin, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 12

Date de la convocation : 20/01/2023

Présent : MARTY Alain- McNAB Peter- DARDENNES Grégory- MECHENIN Jacky- RANCK Thomas- ROBASZKIEWICZ Malgorzata- LAPOTRE Sylvain- ROUY Jean Luc- BERTRAND Julien- LABORIE Jean Marc

Pouvoir : CHABROUX Patrice pouvoir à MECHENIN Jacky

LARCHER Jan Paul pouvoir à BERTRAND Julien

Absent : BIRONNEAU Josiane- POL Lenny- THOMAS Cécile

Secrétaire de séance : LAPOTRE Sylvain

**Délibération 2023/12**

**Avenant FDEL :**

Monsieur le maire présente l'avenant de la FDEL pour l'extension du réseau d'éclairage public du bourg de ST CERNIN autour du parking et site du marché pour un montant de 20 600€ HT et un reste à charge de la commune de 13 390€. Ces travaux sont en lien avec la rénovation des bâtiments communaux et le projet de traversée du bourg.

Une subvention en lien avec le programme fond vert pourrai éventuellement financer une partie du matériel.

Le conseil valide à l'unanimité et autorise Mr le Maire à valider .

**Délibération 2023/13**

**Avenant LJS**

Jacky MECHENIN présente le nouveau devis de LJS. Modification du mode de chauffage du local associatif : Des « cassettes électriques » de 2200W + 4x 1700W sont préférées à la pompe à chaleur initialement prévue afin d'améliorer le rapport cout d'installation/cout d'utilisation.

La moins-value est de 597.35€ HT

Le conseil valide à l'unanimité et autorise Mr le Maire à valider l'avenant.

**Délibération 2023/14**

**Avenant ENGELIBERT**

Jacky MECHENIN présente l'avenant au marché de l'entreprise ENGELIBERT.

Ces travaux concernent le hangar :

En raison des risques liés à l'infiltration et l'écoulement d'eau de la route, un drain une membrane étanche et un enduit doivent être réalisés sur le mur du fond. Un muret le long de la route doit être réalisé à la place d'une porte.

Un seuil doit être réalisé pour s'adapter à la modification des portes coulissantes.

Pour des raisons de propretés et d'entretien de l'espace poubelles, un mur de soutènement est préféré au talus en terre.

L'avenant est de 6042.70€ HT soit 7251.24€ TTC

Le conseil valide à l'unanimité et autorise Mr le Maire à valider l'avenant.

**Questions diverses :**

**Compte rendu de la réunion avec la FDEL**

Monsieur le maire nous fait un compte rendu de la réunion.

La commune à candidaté auprès de la FDEL pour L'AMO sur le projet d'amélioration énergétique du bâtiment de ST Martin de Vers.

Les travaux envisagés sont : l'isolation du logement, de l'étage mairie et de la salle des fêtes. Une modification du système de chauffage du logement et une amélioration de celui de la salle des fêtes. Un travail sur l'acoustique de la salle

Une réflexion sur la transformation de la mairie en logement est en cours.

Le bureau d'étude doit nous faire parvenir une première estimation pour le 15 mars 2023

Le conseil comportant 3 délibérations s'achève à 22h10

LES PECHS DU VERS, le 20 janvier 2023

Le Secrétaire de séance  
Sylvain LAPOTRE



Le Maire  
Alain MARTY

